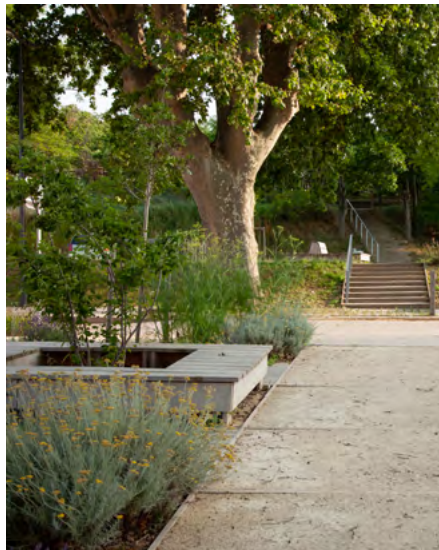




1H POUR COMPRENDRE... COMMENT CHOISIR UNE ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Webinaire- Plateforme Ingénierie Publique
Le 20 février 2025



c|a.u.e

1. INTRODUCTION

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Drôme

Aux côtés
des élus
drômois

CONSEIL AUX ÉLUS
ET COLLECTIVITÉS



CONSEIL ARCHITECTURAL
ET PAYSAGER



PÉDAGOGIE EN MILIEU
SCOLAIRE



INFORMATION,
SENSIBILISATION, FORMATION

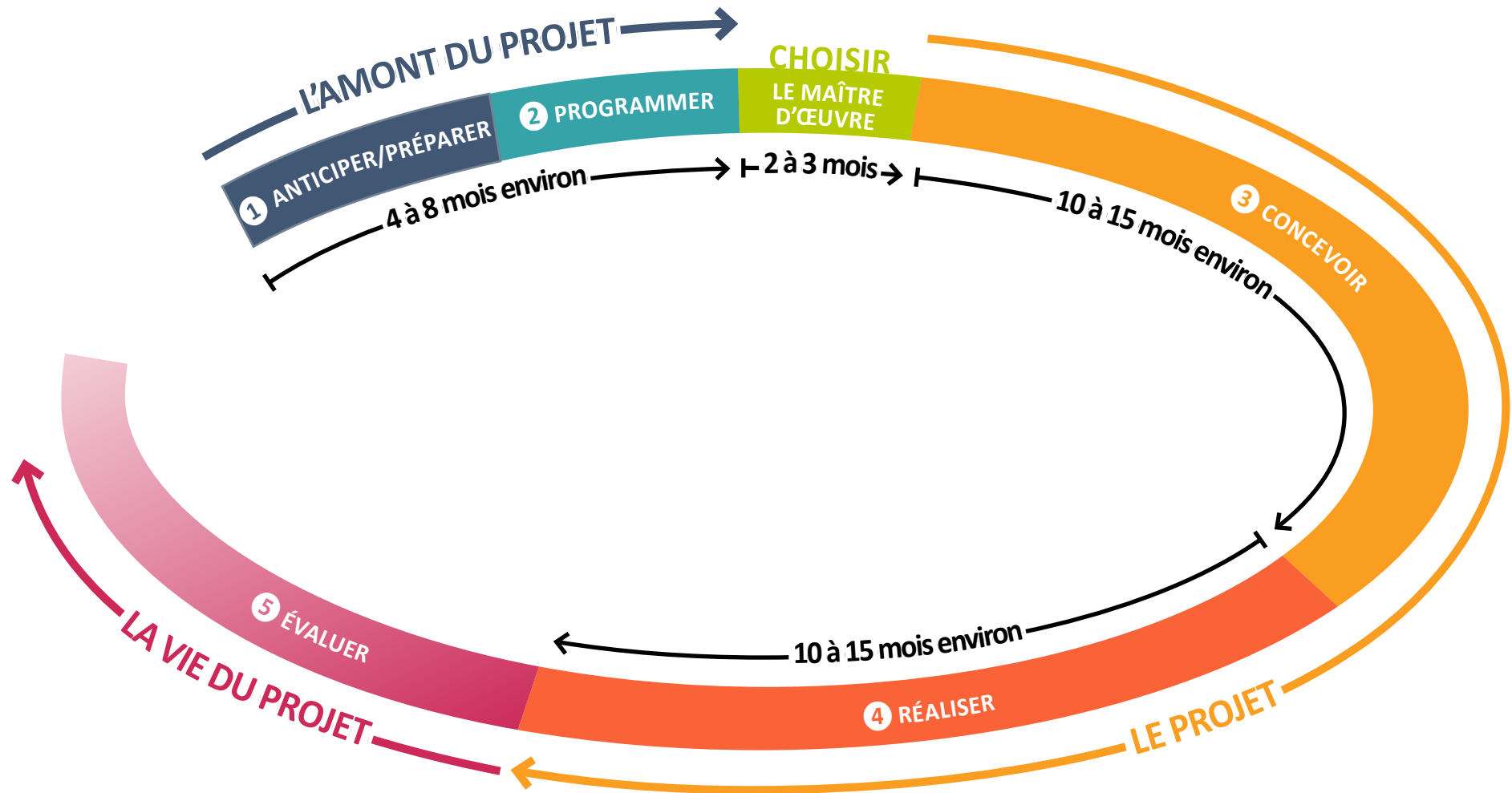


- L A
D R O
M E -
c|a.u.e

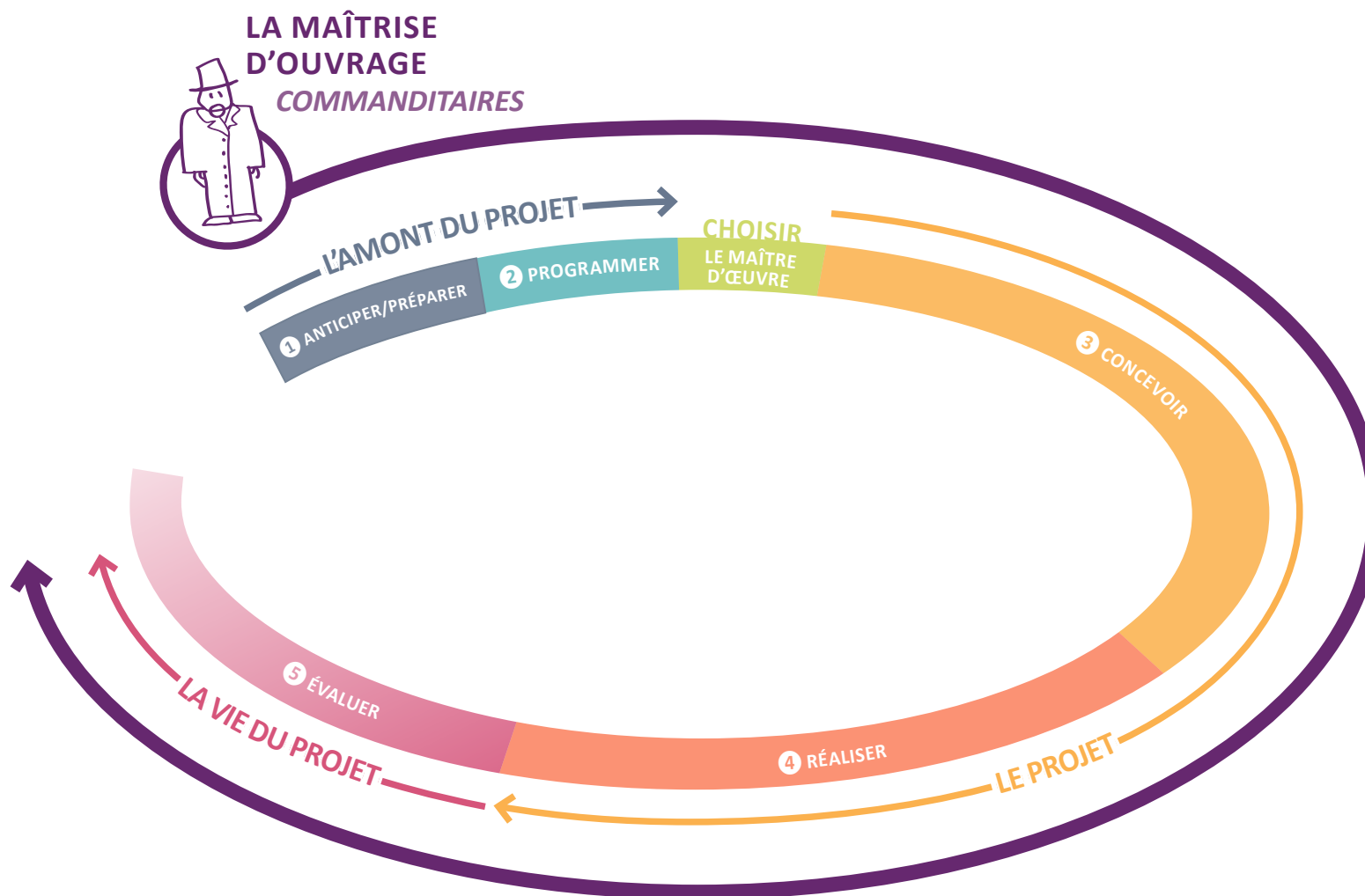
2. LA DÉMARCHE ET LE TEMPS DU PROJET PUBLIC

Mener une démarche de projet qui serve l'intérêt général

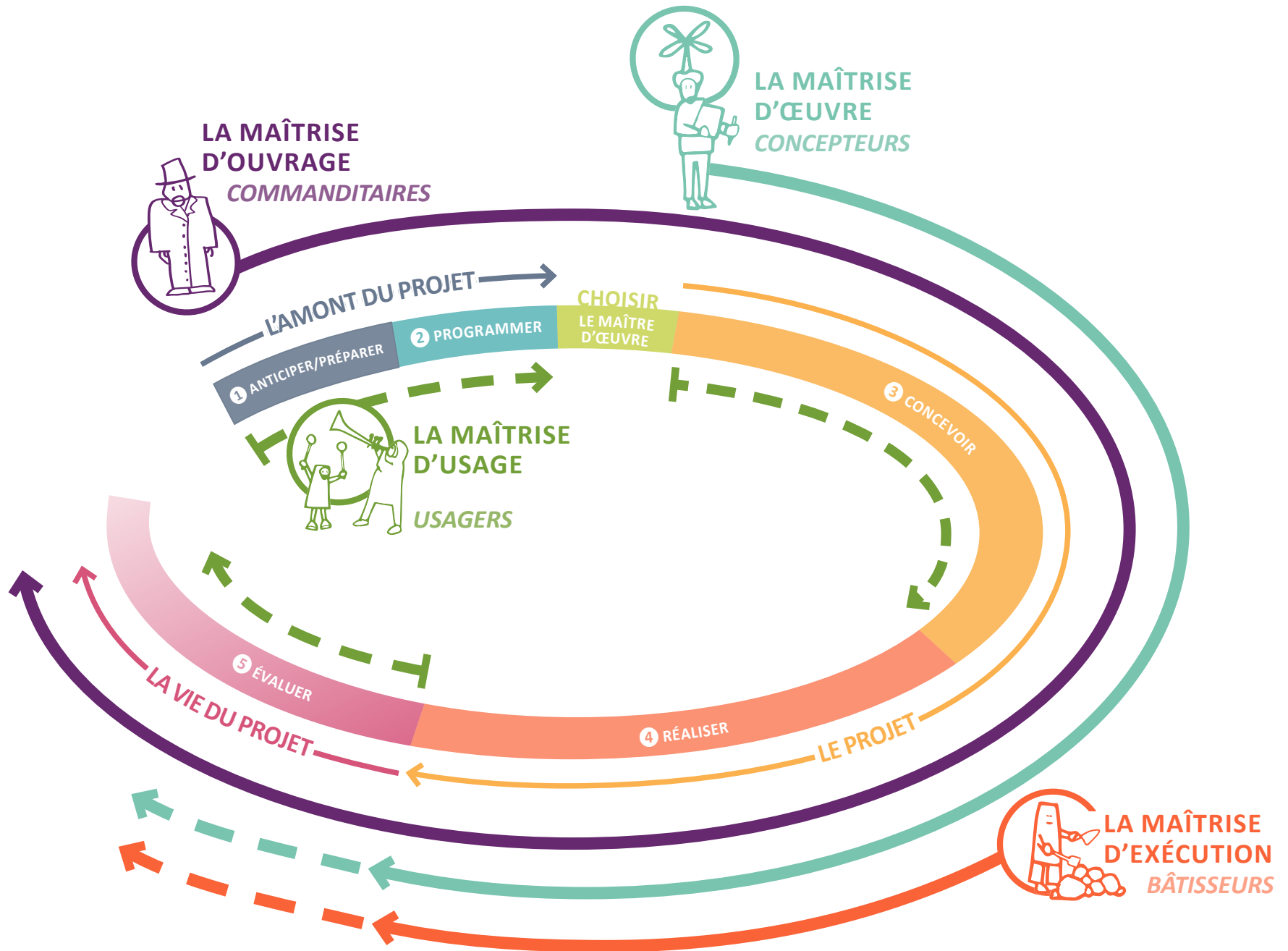
Un processus structuré en réponse à un besoin spécifique



3. LES ACTEURS DU PROJET PUBLIC



LES ACTEURS DU PROJET PUBLIC



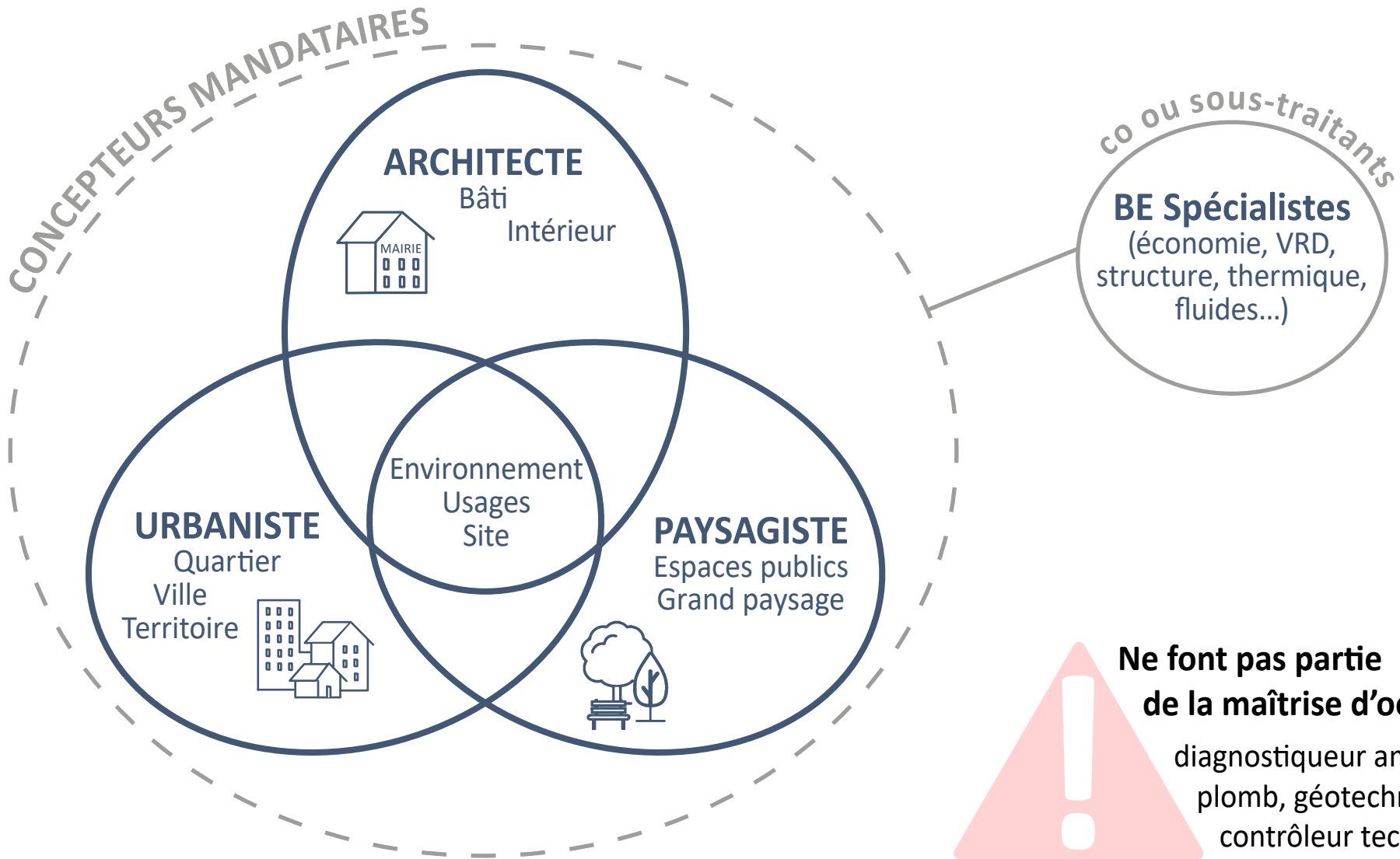
4. LE COUPLE MAÎTRE D'OUVRAGE/MAÎTRE D'ŒUVRE



↑ Aménagement frugal d'un village en Barronnies
Commune de Montjoux (26)
Lauréat du Palmarès Valeurs d'exemples AURA 2023
Voir le film complet (6') https://youtu.be/aqCuLAR_aok



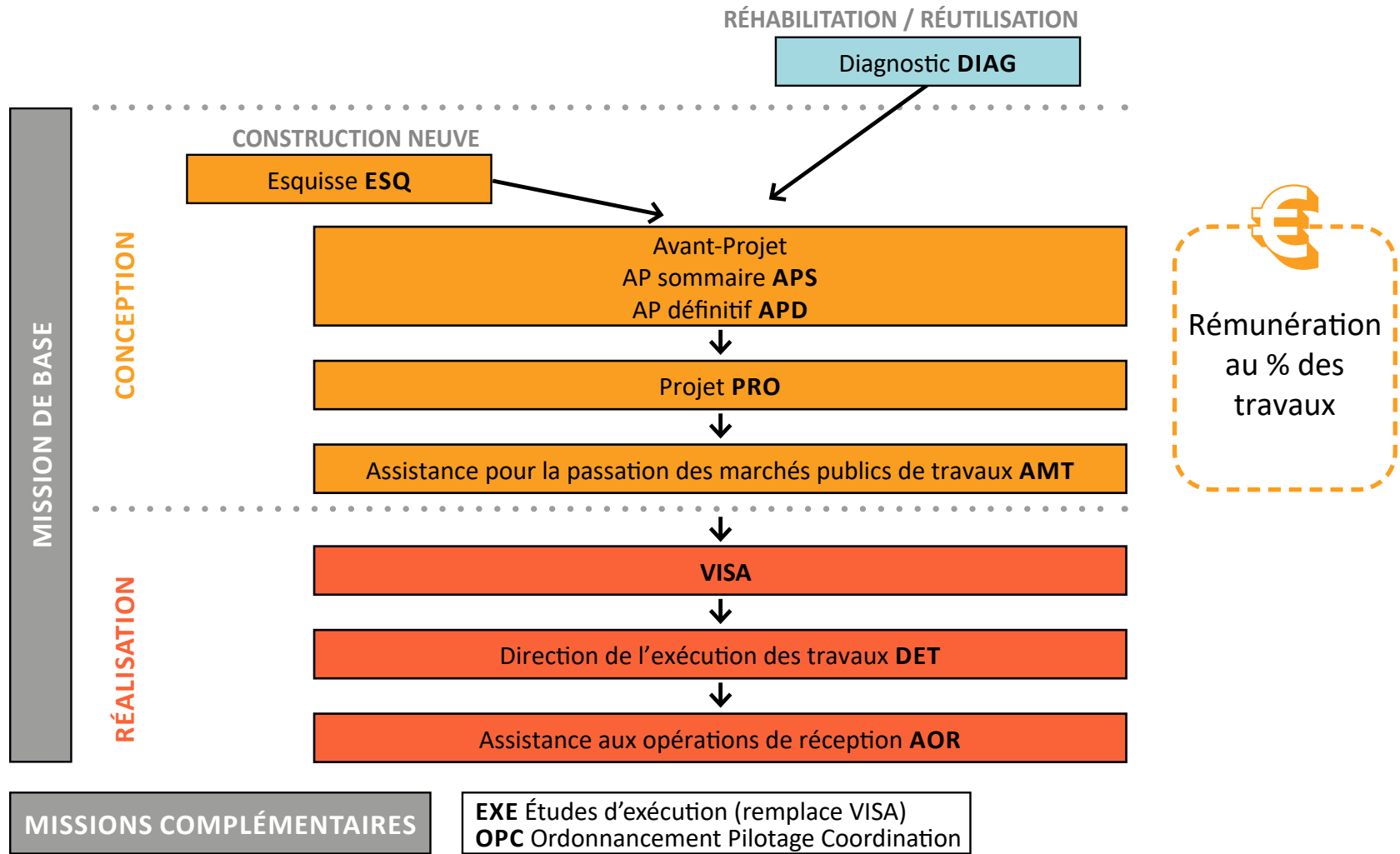
L'équipe de maîtrise d'œuvre





Le rôle du maître d'œuvre

Bâtiment : les éléments de mission



La mission de maîtrise d'oeuvre est distincte de celle des entreprises.

5. LA COMMANDE PUBLIQUE

S'inscrire dans le cadre d'une commande publique

Les principes des marchés publics à respecter pour la consultation.

*Liberté de l'accès à
la commande publique*



*Égalité de traitement
des candidats*



*Transparence
des procédures*



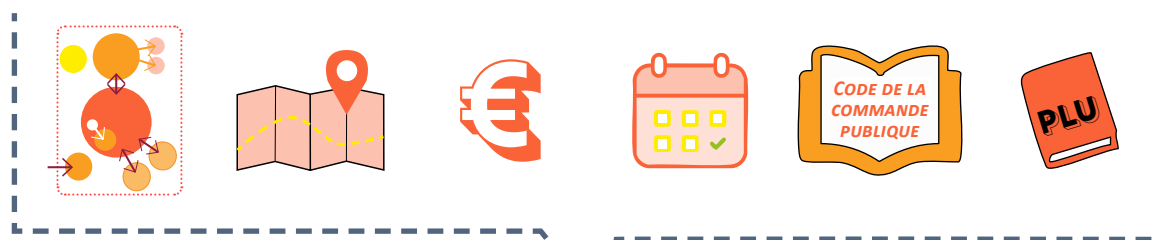
Cadrer la commande : une étape primordiale

Comment passer d'une idée à un programme écrit et cadré ?

Aucun projet n'est reproductible.

Une commande mal écrite peut aboutir à choisir un maître d'œuvre ou des partenaires inappropriés et/ou se faire livrer un ouvrage inapproprié.

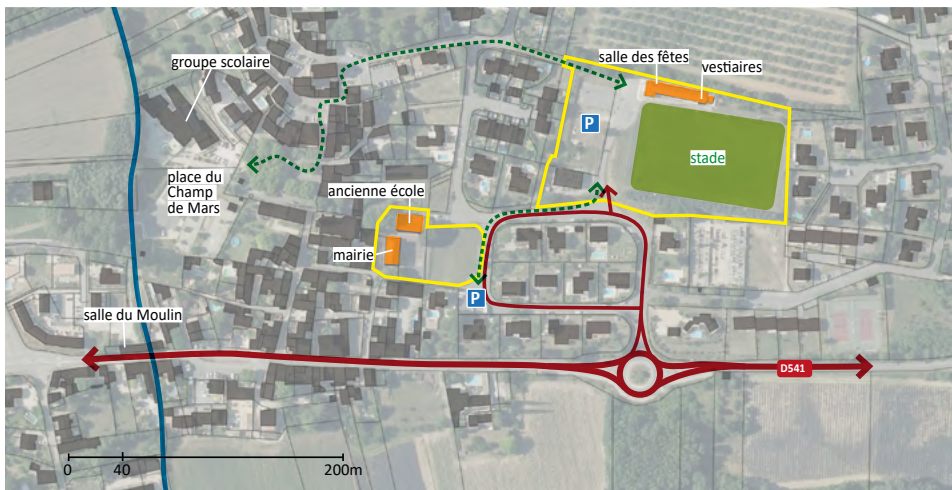
La rédaction du programme et son approbation constituent une obligation légale.



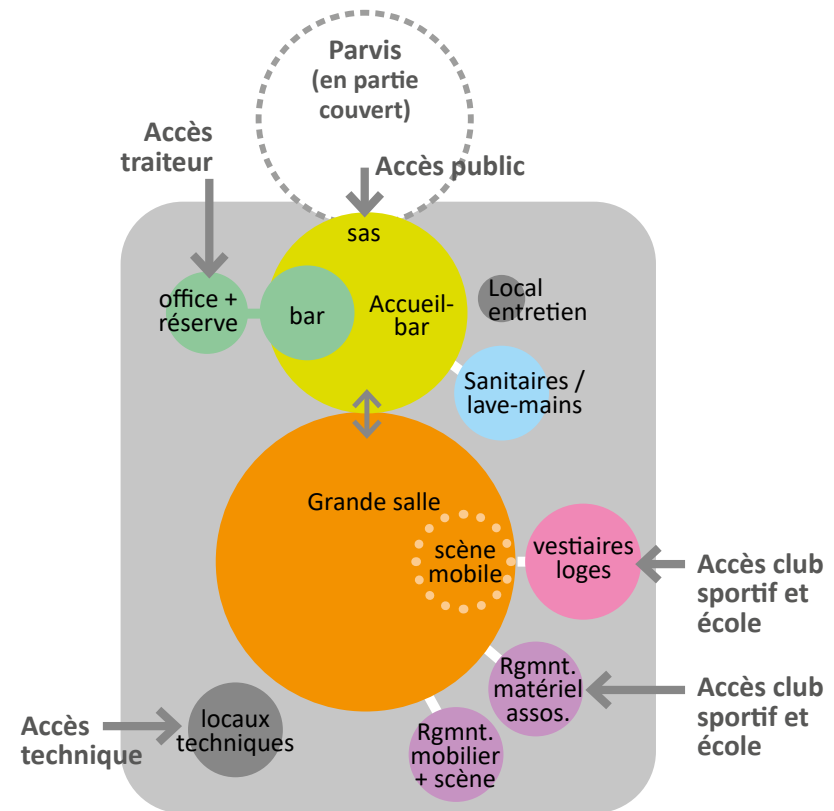
6. LE PROGRAMME ET LE CHOIX DE LA PROCÉDURE

Élaborer le programme pour la consultation

- objectifs de l'opération
- données et contraintes relatives au site



- modalités de la participation de la maîtrise d'usage
- besoins à satisfaire



Exemple Les Granges-Gontardes (679 hab.)

Élaborer le programme : exprimer des objectifs de qualité

La qualité d'un projet se construit autour de 7 enjeux intemporels.

l'opportunité



Arch. C Seraudie, T Braive et A Foulon

Médiathèque et cantine scolaire - Aouste-sur-Sye

la localité



Arch. Design & Architecture, Nalima

Groupe scolaire du SIVOS de la Haute Herbasse - Miribel

l'habitabilité



Arch. Ugo Nacera

Accueil périscolaire et local associatif - Vinsobres

LE PROGRAMME ET LE CHOIX DE LA PROCÉDURE

la spécificité



Pays. Pénélope Haas

Aménagements d'espaces publics - Montjoux

la pérennité



Arch. F. Ramadier

Salle communale, poste, bibliothèque - Peyrus

la beauté



Pays. BASE Urbanisme & Paysage

Groupe scolaire et salle communale - Alex (74)

la sobriété



Pays. BASE Urbanisme & Paysage

Parc départemental de Lorient - Montéléger

Les procédures de passation des marchés publics

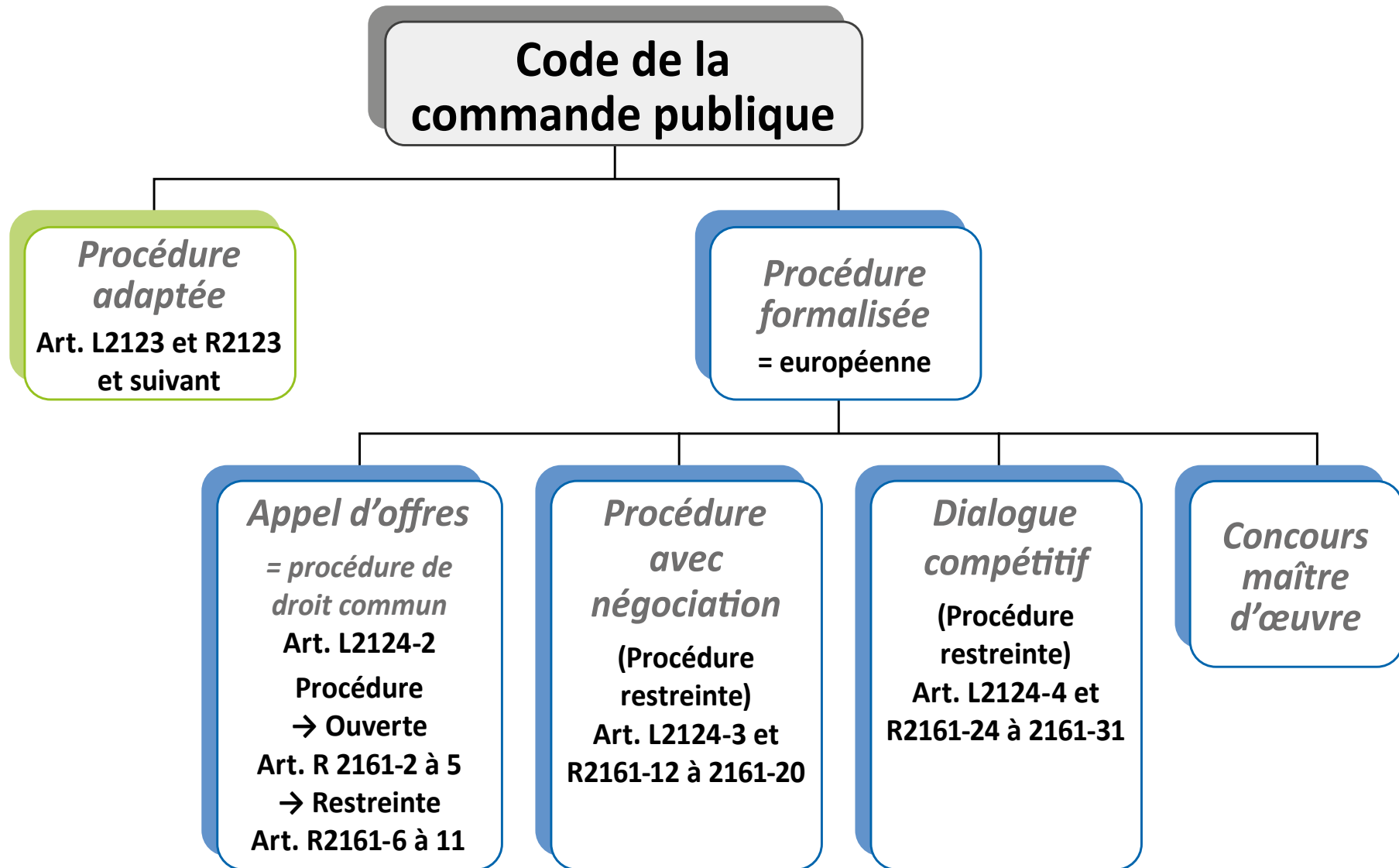
Il existe 2 formes de procédures :

- **les procédures adaptées** (MAPA) où l'acheteur définit lui-même les règles de passation et d'attribution des marchés dans le respect des principes et de «l'esprit» du code de la commande publique et de la loi MOP
- **les procédures formalisées** (telles que le concours) pour lesquelles le mode de dévolution est entièrement fixé par le code de la commande publique

MARCHÉS PUBLICS - SEUILS DE PROCÉDURE ET DE PUBLICITÉ pour les collectivités territoriales et leurs établissements/groupements

	< 40 000 €	40 000 €	90 000 €	221 000 €
Dématérialisation		<i>Obligation de dématérialisation de la procédure</i>		
Publicité	<i>Publicité non obligatoire</i>	<i>Libre ou adaptée</i>	<i>BOAMP ou JAL</i>	<i>BOAMP + JOUE</i>
Procédure	GRÉ À GRÉ	MAPA		PROCÉDURE FORMALISÉE

Déterminer le processus de désignation et les critères de choix



Les spécificités du concours

Principes du concours :

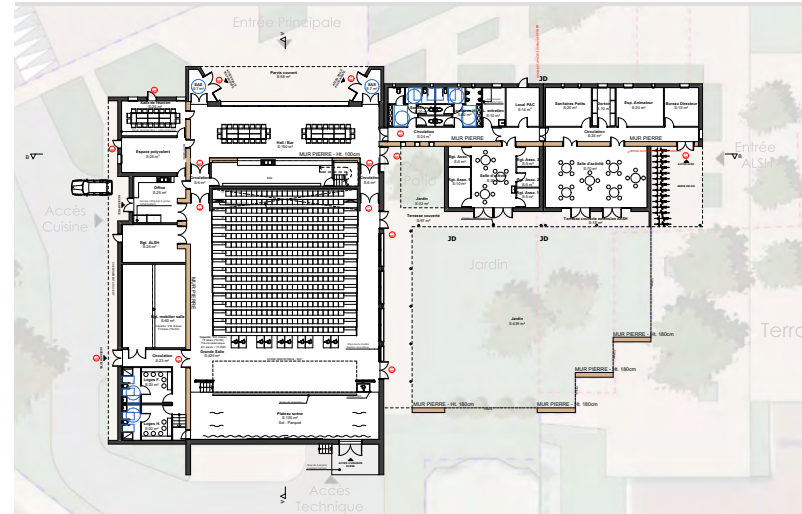
- Choix d'un projet sur esquisse - et non d'une équipe (anonymat obligatoire)
- Rémunération de 3 équipes
- Choix final par un jury composé d'élus et de professionnels



↑ Perspective du concours



↑ Projet réalisé



7. LA PRÉPARATION ET LA PUBLICATION DE LA CONSULTATION

Le rôle de la Commune

Responsabilité de la procédure de consultation : en charge de la préparation et du suivi du déroulement de la consultation avec :

une commission d'élus / commission d'appel d'offres (procédures formalisées)

un.e référent.e technique de la consultation

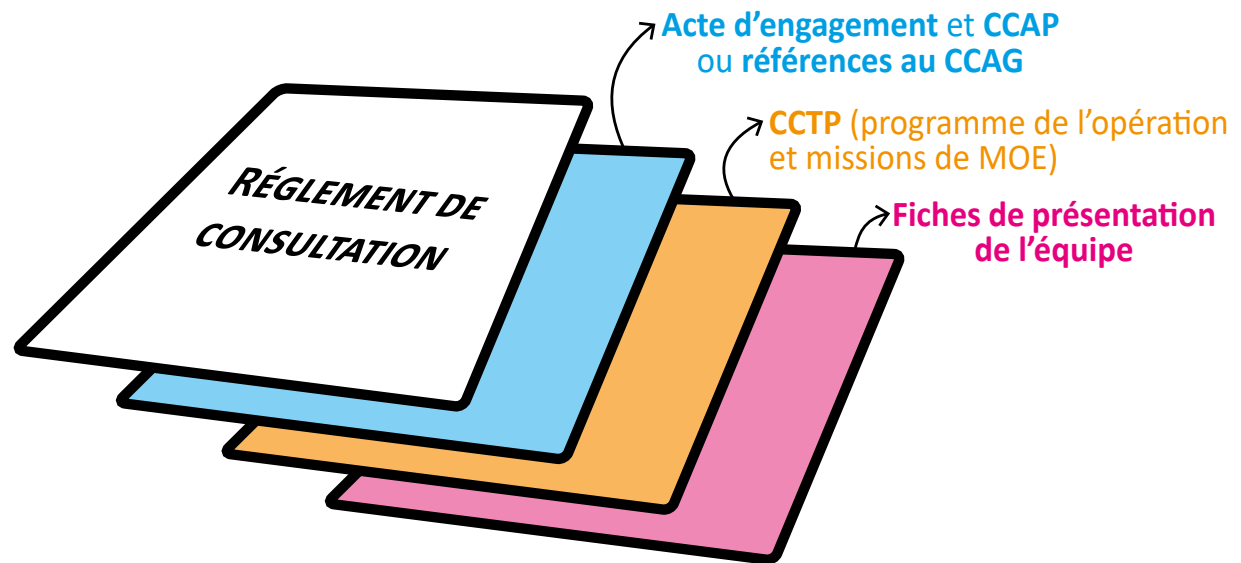


Les étapes préalables

Obligation de création du profil d'acheteur : plateforme de dématérialisation

Préparation des pièces du marché et publication

- un **règlement de consultation**
- un projet de marché (**Acte d'Engagement** et **CCAP** ou références au **CCAG**)
- un cahier des charges (**Programme de l'opération** et **missions de MOE**)
- des fiches à compléter par les candidats : **présentation de l'équipe**, présentation de l'offre financière
- selon les projets

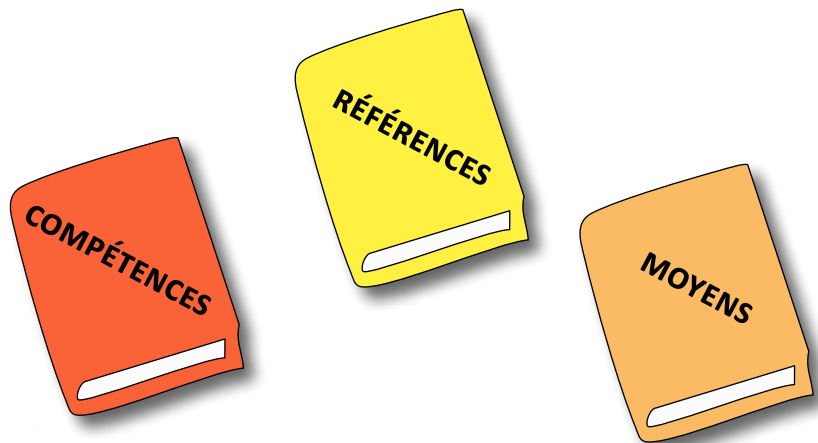


8. LE CHOIX DES CANDIDATS, LE CHOIX DES OFFRES

Phase candidatures

La maîtrise d'ouvrage doit définir des critères de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre adaptés à la nature et à la complexité de l'opération.

- Les compétences
- Les références
- Les moyens



Phase offres

La valeur de l'offre technique et financière

- la composition globale de leur équipe et leurs références,
- la perception des objectifs de la commune au regard du programme,
- leur méthode de travail,
- leurs propositions d'honoraires



Les spécificités de la remise de prestations d'intentions

Principes

- Choix d'une intention et d'une équipe
- Rémunération de 3 équipes
- Choix final par la commission d'élus



↑ Espace public et logements



↑ Espace public



↑ Matériaux



↑ Typologie

Références

pour illustrer les intentions du projet : traitement des espaces publics, typologie, matériaux, limites...



Plan masse

pour montrer et comprendre l'insertion des nouveaux bâtiments à l'échelle du site



Coupe de principe

pour montrer et comprendre par exemple comment le projet s'intègre dans la pente ou dans le paysage

9. LA FINALISATION DE LA PROCÉDURE

1. Négociation



2. Délibération et informations aux candidats



3. Attribution



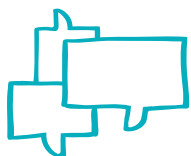
10. À RETENIR



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Questions et informations complémentaires :

caue@dromenet.org



écoute



indépendance



curiosité & créativité



co-construction



sérénité

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Drôme

44 rue Faventines - BP 1022 - 26010 Valence Cedex | Accueil du public : place Jean Collombet

04 75 79 04 03 - caue@dromenet.org



caue.dromenet.org